

Contributions financières: directives relatives à la mention du Pour-cent culturel Migros sur les supports de communication

Tout projet ou toute organisation bénéficiant de subsides du Pour-cent culturel Migros doit mentionner ce soutien dans ses supports de communication conformément aux dispositions suivantes.

1. Utilisation du logo

1.1. Le Pour-cent culturel Migros est le **seul partenaire principal**:

Utiliser le logo avec le message «**Soutien**». Deux variantes sont possibles, l'une avec le message à gauche et l'autre avec le message au-dessus.



Dans la mesure du possible, utiliser le logo avec l'écriture orange (couleur Pantone 021 C/U); un encadré à fond blanc peut être utilisé pour le logo et le message en présence de supports couleur ou photographiques.

1.2. Le projet/l'organisation est sponsorisé/soutenu par **plusieurs institutions**:

Utiliser le logo sans le message.



2. **Mention dans un texte**

Le soutien est mentionné **dans un texte**: «((nom du projet)) bénéficie du soutien du Pour-cent culturel Migros.»

Un bloc de texte décrivant brièvement le Pour-cent culturel Migros peut également être utilisé: «Le Pour-cent culturel Migros est un engagement volontaire de Migros, inscrit dans ses statuts, en faveur de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie. www.pour-cent-culturel-migros.ch»

3. **Soutien d'une partie spécifique du programme d'une manifestation ou d'un domaine d'activité particulier d'une institution**

Mention du logo dans la liste des sponsors et texte supplémentaire (cf. point 2) dans la partie du programme/le domaine d'activité spécifique.

4. **Mention sur le site Internet**

En cas de mention du Pour-cent culturel sur Internet, veuillez doter le logo d'un lien renvoyant au site www.pour-cent-culturel-migros.ch.

5. **Modèles du Pour-cent culturel Migros (logo / directives)**

Les logos peuvent être téléchargés à l'adresse www.pour-cent-culturel-migros.ch/logos. Ces directives sont également disponibles au format PDF à l'adresse www.pour-cent-culturel-migros.ch/contributions.

6. **Bon à tirer**

Tous les supports publicitaires requièrent l'accord du Pour-cent culturel Migros avant leur production/mise en ligne. Veuillez envoyer **à temps** le bon à tirer (en indiquant la bonne désignation du projet) à: milene.huber@mgb.ch

Contact en cas de questions sur les directives:

Fédération des coopératives Migros, Direction des Affaires culturelles et sociales,
Milène Huber, tél. 044 277 21 43, milene.huber@mgb.ch.